Chronique judiciaire

27/07/2009 à 20h55

• **Dura lex, sed lex**. Reconnu coupable d'agressions sexuelles sur une employée municipale, le sénateur-maire PS de Neuilly-sur-Marne, Jacques Mahéas, qui se pourvoyait en appel, voit sa peine de prison avec sursis se transformer en simple amende. La plaignante accusait le socialiste de l'avoir embrassée de force sur la bouche et de lui avoir peloté les seins et les fesses. Source

• **Toulouse.** Fin juin, un ado est agressé sur les bords de la Garonne : un individu l'embrasse de force sur la bouche et lui impose des attouchements sexuels. Arrêté grâce à la description de son « *pantalon de jogging* », l'homme, « *en situation irrégulière* », est condamné à 18 mois de prison ferme. Source